

Le CCAS c'est aussi :

- **La collecte des déchets verts :**

Vous êtes âgé et n'êtes plus en capacité de porter vos déchets verts à la déchetterie ?
Contactez le 02 33 64 66 27.

- **Des animations pour les seniors :**

Organisation de la Semaine Bleue, actions de prévention de la sécurité routière...

- **Une veille** auprès des seniors dans le cadre du plan canicule.

- **Une permanence mensuelle** du Maire-adjoint délégué aux Solidarités, le premier jeudi matin de chaque mois dans différents lieux : contactez le CCAS pour plus de précisions.

Centre Communal d'Action Sociale de Flers

9, avenue de la Libération
61100 FLERS

02 33 64 66 13

Horaires d'accueil du public

- Lundi : 9h - 12h15 / 13h30 - 17h30
- Mardi : 10h - 12h15 / 13h30 - 17h30
- Mercredi : 9h - 12h15 / fermé au public l'après-midi
- Jeudi : 9h - 12h15 / 13h30 - 17h30
- Vendredi : 9h - 12h15 / 13h30 - 17h30

Horaires d'accueil téléphonique

Du lundi au vendredi : 8h15 - 12h15 / 13h30 - 17h30,
sauf mardi : à partir de 10h

Visite à domicile si nécessaire.



Par le bus :
ligne 3 du réseau urbain
Némus / arrêt Château

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Une équipe à votre écoute

Ville de **flers**



Aide aux démarches administratives



- Accueil, écoute, conseil et orientation : des **agents formés** pour vous accueillir physiquement et téléphoniquement afin de répondre au mieux à votre demande.

Soutien financier



- Le CCAS **peut accorder** aux Flériens, après évaluation de la situation et sous conditions de ressources, **des aides financières** dans des domaines très variés : *cantine scolaire, centre aéré, factures d'énergie ou d'eau, dépôt de garantie, loyer, assurance habitation, etc.*

Accompagnement budgétaire



- Les conseillères en économie sociale et familiale du CCAS peuvent vous **conseiller** et vous **aider** à mieux **gérer** votre budget. *Réservé aux Flériens.*



L'épicerie sociale



- Surmontez une difficulté passagère grâce à un **coup de pouce** sur les produits alimentaires. *Réservée aux Flériens, sous conditions de ressources et après évaluation de la situation.*

Micro-crédit social



- Vous avez un **projet personnel** (équipement de votre logement, achat d'une voiture...) mais votre banque ne veut pas vous le financer ? Le micro-crédit est peut-être fait pour vous ! *Réservé aux Flériens après évaluation de la situation.*

Accès facilité aux transports et à la culture



- Tarification **solidaire** auprès de Némus, accès **gratuit** à la carte Pass +... *Réservé aux Flériens après évaluation de la situation.*

Domiciliation



- Vous n'avez plus de logement stable et avez besoin d'une adresse pour faire valoir vos droits, le CCAS peut **vous domicilier**.

Mutuelle de village



- Des **tarifs préférentiels** pour les Flériens, auprès de la Mutuelle ASP BTP
(37, rue de Domfront 61100 Flers
02 50 08 90 72)

Téléassistance



- Vous êtes âgé ou porteur d'un handicap, le CCAS peut vous installer un appareil afin d'**alerter vos proches** ou le **SAMU** en cas de nécessité. *Service payant, réservé aux Flériens, sous conditions de ressources.*

